

## Abbaye du Mont saint Michel : Bélaval la tête dans le sable !

### Des heures perdues jamais retrouvées

Les conditions de travail déjà pénibles des agents de l'abbaye du Mont-Saint-Michel se sont encore aggravées par le système de navettes instauré par Véolia-Transdev entre le parking payant devenu obligatoire et le pied du Mont. Système qui s'apparente à une véritable privatisation de l'accès au Mont, sous couvert d'une « Délégation de Service Public » qui sert avant tout certains intérêts privés...

### Depuis l'instauration de ce système de navettes, les agents de l'abbaye mettent une heure supplémentaire par jour pour se rendre sur leur lieu de travail et le quitter.

A l'issue du conflit social de cet été et après 44 jours de grève, le Président Bélaval avait pris un certain nombre d'engagements dont celui d'une prise en considération des conditions de travail très dégradées.

Dès Novembre 2013 le SNMH-CGT a fait des propositions à l'administration en termes d'organisation du travail. Restées sans réponse, nous avons donc remis cette revendication en avant dans le préavis de grève du 26 décembre 2013 et fait une nouvelle proposition de modification des horaires de travail. Celle-ci présente plusieurs avantages:

- elle est conforme à la réglementation,
- elle n'impacte pas les horaires d'ouverture au public,
- et ne coûte pas au CMN le « moyen de transport spécifique » proposé par le Président.

### Notre proposition :

Il s'agit, en s'appuyant sur l'accord ARTT de 2002, de faire passer l'abbaye sur le régime de la journée continue. Au lieu de voir son temps de présence sur le rocher allongée par une pause méridienne décomptée du temps de travail, les agents auraient des horaires décalés avec une pause méridienne de 44 minutes, comptée comme du temps de travail et donc rémunérée. Le SNMH-CGT a travaillé à une simulation de planning posté et cela fonctionne !

### La réponse de l'administration :

Une fois de plus, le Président Bélaval a l'art et la manière de se dédire sans aucun scrupule ! Contrairement aux engagements qu'il avait pris, le Président s'est totalement opposé à la proposition de la CGT. Selon lui, elle ne serait pas conforme à l'accord ARTT de 2002. Il a toutefois réitéré sa proposition de navette « spécifique CMN » et a proposé de récupérer « le quart d'heure vestiaire ». Enfin il s'est contenté de renvoyer aux prochains travaux de la boutique et de l'accueil qui constitueront, selon lui, une nette amélioration des conditions de travail. Autant d'arguments fallacieux qui servent à masquer une réalité : celle du sous-effectif et de insuffisance du budget vacations que le Président se refuse d'augmenter ! Par ce refus, M. Bélaval démontre une fois de plus qu'il fait peu de cas des conditions de travail des agents !

### **Les arguments de l'administration ne tiennent pas debout**

Pour commencer, l'accord ARTT n'est pas un cadre fixe et rigide. Il assure le passage aux 35 heures mais n'impose pas un caractère définitif. Si M. Béval ne veut pas d'un aménagement du travail à l'abbaye du Mont-Saint-Michel destiné à prendre en compte les conditions de travail, c'est qu'il ne veut pas créer un précédent.

Quant à l'insuffisance des heures de vacations, cela prouve que les conditions de travail des agents sont bien les cadets des soucis du CMN. Notre proposition démontre en fait que l'organisation du travail actuelle de l'abbaye du Mont-Saint-Michel masque un sous-effectif que beaucoup d'autres monuments connaissent aussi. Les agents du monument sont sous la pression d'une charge de travail grandissante et l'administration fractionne artificiellement le temps de travail des vacataires pour masquer d'authentiques besoins permanents.

### **L'abbaye du Mont-Saint-Michel bientôt transférée aux collectivités ?**

Pendant ce temps le syndicat mixte de la baie du Mont-Saint-Michel, (groupement de collectivités ayant en charge le projet de rétablissement du caractère maritime et l'accès au mont) est en embuscade. Échaudé par la grève de cet été, le Président du syndicat mixte garde un silence des plus inquiétants alors que se profile la nouvelle loi de décentralisation. Déjà les rumeurs - non démenties – courent sur le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel aux collectivités. Quand on voit la manière dont le syndicat mixte gère son propre patrimoine (par exemple la vente du prieuré d'Ardevon, classé monument historique et entièrement restauré aux frais du contribuable !), il y a singulièrement matière à s'inquiéter pour l'avenir d'un site classé au patrimoine mondial de l'Humanité !

**Une fois de plus, la question du Mont-Saint-Michel dépasse largement le cadre du Centre des Monuments Nationaux, et ce n'est pas le Président Béval qui va arranger la situation ! Comme toujours, l'avenir des personnels est entre les mains des agents.**

Paris, le 5 mars 2014